

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 11/2022

Séance du 18 février 2022 - 10h00

Augmentation du nombre de tickets-restaurant et annualisation du décompte

L'an deux mille vingt-deux, le 18 février à 10h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 10 février 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort ;
Richard GUÉRIT et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Jean-Louis LEONARD, UNIMA.

En visio-conférence :

Élise LAURENT-GUÉGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine.

Membres excusés :

Jean PROU (pouvoir à Anne BRACHET), Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Rémi JUSTINIEN (pouvoir à J.M. GILARDEAU), Région Nouvelle-Aquitaine ;
Alain BURNET, Ville de Rochefort.

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

Les tickets-restaurant ont été instaurés au Forum des Marais Atlantiques par délibération en date du 6 octobre 2015. Chaque agent à temps plein bénéficie ainsi de 10 tickets-restaurant par mois d'une valeur faciale de 6 €/ticket avec une prise en charge de l'employeur à hauteur de 55%, soit 3,30 €/ticket.

Il est proposé de passer à 15 tickets-restaurant par mois pour un temps plein et d'annualiser le décompte des tickets-restaurant au lieu de le faire mensuellement. Une régularisation sera effectuée en janvier de l'année N+1.

AR Prefecture

017-251710398-20220218-2022FEV011-DE
Reçu le 22/02/2022
Publié le 22/02/2022

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De valider le passage de 10 à 15 tickets-restaurant par agent à temps plein et par mois ;
- De valider l'annualisation du décompte ;
- D'autoriser le président à signer tout document y afférent.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10
Votes :
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2022 _ _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2022